

Année académique 2023 - 2024

Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 113 Prestations techniques et administration des traitements			
Code	PAIR1B13	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Gilly</u> Christel LECOMTE (christel.lecomte@helha.be) Virginie BIDAULT (virginie.bidault@helha.be) Giuseppina BREMBATI (giuseppina.brembate@helha.be) Emmanuelle COPPEE (emmanuelle.coppee@helha.be) Patricia MATOT (patricia.matot@helha.be) Nadia PETIT (nadia.petit@helha.be) Martine WATELET (martine.watelet@helha.be) Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be) <u>HELHa Jolimont</u> Carine SILVERT (carine.silvert@helha.be) Laurent COUTY (laurent.couty@helha.be) Erbiha MESSAOUDENE (erbiha.messaoudene@helha.be) Nicola VACCARELLO (nicola.vaccarello@helha.be) <u>HELHa Mouscron</u> <u>HELHa Tournai - Salines</u> Delphine BINET (delphine.binet@helha.be) Christine DE MULLIER (christine.de.mullier@helha.be) Natacha DEFIVES (natacha.defives@helha.be) Marine GAEREMYNCK (marine.gaeremynck@helha.be) Natacha LEPAGE (natacha.lepage@helha.be) Isabelle MOL (isabelle.mol@helha.be) Clémentine MOREST (clementine.morest@helha.be) Mieke NEERINCK (mieke.neerinck@helha.be) Vincent RAEPSAET (vincent.raepsaet@helha.be) Mathilde SAMAILLIE (mathilde.samaille@helha.be) Emilie VANDENBUSSCHE (emilie.vandenbussche@helha.be) Jérôme WAGON (jerome.wagon@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement est prérequis aux UE 213 Prestations techniques et administration des traitements et UE 215 Aip enseignement clinique, stages.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 6 Mettre en oeuvre le projet de soins

- C 6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
- C 6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage visés

- 1.C6.1. Préparer les interventions de soins relevant du programme du bloc 1
- 1.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR1B13A	Prestations techniques: théorie et pratique et administration des traitements	90 h / 6 C
-----------	---	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR1B13A	Prestations techniques: théorie et pratique et administration des traitements	60
-----------	---	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s) d'activité d'apprentissage correspondante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12
	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Prestations techniques : théorie et pratique et administration des traitements			
Code	21_PAIR1B13A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Delphine BINET (delphine.binet@helha.be) Delphine BINET (delphine.binet@helha.be) Christine DE MULLIER (christine.de.mullier@helha.be) Natacha DEFIVES (natacha.defives@helha.be) Marine GAEREMYNCK (marine.gaeremynck@helha.be) Natacha LEPAGE (natacha.lepage@helha.be) Isabelle MOL (isabelle.mol@helha.be) Clémentine MOREST (clementine.morest@helha.be) Mieke NEERINCK (mieke.neerinc@helha.be) Vincent RAEPSAET (vincent.raepsaet@helha.be) Mathilde SAMAILLIE (mathilde.samaille@helha.be) Emilie VANDENBUSSCHE (emilie.vandenbussche@helha.be) Jérôme WAGON (jerome.wagon@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 113 : Prestations techniques et administration des traitements.

Le cours de prestations techniques auprès d'un client adulte donne les fondements qui visent à éveiller l'étudiant aux valeurs soignantes du "prendre soin" et concerne la mise en œuvre des prestations techniques de soins infirmiers, en référence à la loi coordonnée relative à l'exercice des professions de la santé (mai 2015). Chapitre 4 : L'exercice de l'art infirmier, Art 45 §1er et art 46.

L'administration des médicaments sous leurs différentes formes est une tâche reprise dans la liste des prestations techniques à réaliser sur prescription médicale (B2) ; l'infirmière a besoin de notions de pharmacologie pour assurer l'administration des médicaments prescrits de manière responsable.

Cette UE est prérequis aux UE 214 : Prestations techniques et administration des traitements et UE 215 AIP enseignement clinique-Stages.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :
Compétence de fin de formation

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

- 4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
- 4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage de l'UE 113

- 1C.6.1.1. Préparer les interventions de soins relevant du programme du bloc 1
- 1C.6.2.1. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin

Acquis d'apprentissage de l'activité

- Intervenir pour aider un client adulte stable à prendre en charge les activités de la vie quotidienne et certaines prescriptions médicales
- Mettre en œuvre, en référence à la partie B2 de la liste de prestations techniques de l'Art Infirmier belge, les traitements prescrits par le médecin en vue de l' « Administration des médicaments » .

Objectifs

- identifier la catégorie de chaque prestation technique en référence à la liste des prestations techniques définie par le cadre légal de la profession
- énoncer les données à collecter pour chaque prestation
- utiliser et comprendre la terminologie médicale et infirmière
- énumérer le but, les indications, contre-indications, incidents, accidents et les recommandations de bonne pratique pour chaque prestation
- citer par ordre chronologique les différentes étapes de la prestation
- préparer le matériel pour chaque prestation
- réaliser la prestation technique
- respecter les principes d'hygiène, d'asepsie, de sécurité, de confort et de pudeur

A partir de différentes situations cliniques construites

- justifier les modifications apportées aux modalités programmées d'un soin
- justifier les adaptations apportées aux gestes par rapport à une procédure
- appliquer les surveillances
- réaliser les transmissions en lien avec la prestation technique
- utiliser des échelles d'observation et d'évaluation en lien avec la prestation
- établir des liens avec les acquis d'apprentissage d'autres compétences évaluées lors de l'AIP

Enseignement Clinique : stages du Bloc 1

-se situer, se positionner face à une prestation technique qui génère de l'appréhension, de la curiosité, un goût d'apprendre (fiche réflexive du portfolio à remplir avant le stage, après le stage).

Objectifs pour la partie Administration des traitements

- définir des termes du lexique propre à la pharmacologie,
- décrire les critères d'une prescription médicale fiable,
- décrire les différentes formes de médicaments
- expliquer les possibilités d'erreurs médicamenteuses
- calculer des dosages de médicaments, des débits de perfusions
- citer les modalités d'administration des médicaments et leur surveillance thérapeutique,
- expliquer les différents facteurs d'influence sur le devenir du médicament dans l'organisme,

A partir de différentes situations cliniques construites

- réaliser les calculs nécessaires en vue de l'administration de médicaments (calcul de dosage des médicaments, calcul de débit des perfusions, ...)
- appliquer le protocole de surveillance des prestations réalisées,
- informer le client par rapport aux actes posés dans une situation courante
- établir des liens avec les UE 103 responsabilité professionnelle (cadre légal), UE 104 satisfaction et sécurité du client (identification du client)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Liste des prestations techniques :

Soins d'hygiène

Soins aux intestins

- Lavement : Administration de laxatif par voie rectale (ex : Cleen® Enema, Microlax®, Extraction manuelle de fécalome)

- soins d'hygiène usuels de la stomie

Soins à la sonde vésicale (surveillance et vidange du sac à diurèse)

Oxygénothérapie

Aérosolthérapie

Paramètres (T.A., pls, T°, FR, SpO2)

Bandages (spirale, spica, testudo divergent, récurrent, pose de bas et de bandes de contention)

Injections sous-cutanées (sauf les insulines)

Injections intra-musculaires

Injections intra-dermiques

Surveillance de perfusion

Plaies et la cicatrisation

Pansement de propreté

La glycémie sur sang capillaire

Démarches d'apprentissage

- Exposés magistraux
- PowerPoint
- Travaux de groupe
- Exercices de calculs
- Cas concrets
- Prestations exercées sur mannequin, sur une autre personne
- Analyse de situations cliniques fictives, des photos, des notices médicamenteuses, etc.

Dispositifs d'aide à la réussite

A la demande de l'étudiant :

Possibilités d'ateliers de remédiation - d'accès aux salles de technique selon procédure

Entretien individuel avec un enseignant

Une évaluation partielle est organisée en janvier pour préparer l'étudiant aux modalités de l'examen de juin.

Sources et références

Voir fichier technique

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus du cours
- PowerPoint® des cours
- Exercices de calculs en soins infirmiers en collaboration avec le SAR
- Applications
 - Exercices de lecture de notices et Compendium
 - Exercices de découverte des différentes formes et textures des médicaments
 - Exercices de mises en situation lors des AIP

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de l'unité d'enseignement est la note de l'activité d'apprentissage.

Cette UE est en lien direct avec les fondements de notre discipline professionnelle. L'étudiant est tenu de présenter un niveau de maîtrise minimale pour les différentes sections de l'activité d'apprentissage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe + Exp	100	Exe + Exp	100

Exe = Examen écrit, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Pour que l'UE soit validée après délibération, l'étudiant est tenu d'avoir une maîtrise minimale de tous les acquis d'apprentissage de l'activité d'apprentissage.

Si l'UE n'est pas validée après délibération, l'annexe à la fiche ECTS définit les modalités de seconde session.

Les modalités d'évaluation sont d'application pour toutes les sessions.

Les 60 points de l'UE sont répartis en :

- 30 points : partie prestations techniques : pratique
- 20 points : partie prestations techniques : théorie
- 10 points : partie administration des traitements

Pour chacune de ces parties, des incontournables et connaissances minimales sont indispensables à la validation de l'UE. (Voir Annexe à la fiche ECTS disponible sur ConnectED)

L'UE ne sera validée après délibération que si l'étudiant démontre la maîtrise des connaissances définies comme incontournables pour l'acquisition des acquis d'apprentissages de l'UE.

Les modalités d'évaluation spécifiques à l'implantation sont reprises dans l'annexe de la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage correspondante de l'implantation.

Le document "Annexe" de l'activité d'apprentissage est communiqué lors du cours et disponible sur Connect ED

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).